

## Don d'argent entre époux et divorce

-----  
Par CecJuReg

Bonjour

Mon mari et moi souhaitons divorcer, celui ci m'a fait un don manuel d'argent en 2017, que nous avons déclaré aux impôts et que j'ai investi dans une assurance vie à mon nom uniquement et dont notre fils est le bénéficiaire

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

J'ai 3 questions

- peut il me réclamer cet argent ?
- quel sort sera réservé à mon assurance vie ? A partager avec Monsieur ?
- ce don est il rapportable à la succession de Monsieur ?

Merci de vos renseignements.